



BP 134 - MALABO  
GUINÉE ÉQUATORIALE –  
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50  
[secretariat@lyceefrancaismalabo.org](mailto:secretariat@lyceefrancaismalabo.org)  
[www.lyceefrancaismalabo.org](http://www.lyceefrancaismalabo.org)

## PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lycée Français  
Lundi 12 janvier 2026

### 1. Ouverture de séance – Vérification du quorum

L'Assemblée Générale (AG) des parents d'élèves du Lycée Français s'est tenue le lundi 12 janvier 2026.

La séance initiale était convoquée à 17h15.

Après vérification des présences, il a été constaté que le quorum requis n'était pas atteint à cette heure.

Conformément aux statuts, il a donc été procédé à la re convocation immédiate d'une seconde Assemblée Générale, fixée à 17h30, avec le même ordre du jour.

La seconde Assemblée Générale a pu valablement se tenir, sans condition de quorum.

### 2. Rappel de l'ordre du jour

L'ordre du jour, tel que présenté dans la convocation, est rappelé comme suit :

- Allocution morale du President
- Présentation de la situation financière vis-à-vis de l'AEFE le COCAC et le Proviseur
- Présentation de la synthèse provisoire des états financiers 2024 par le cabinet KPMG
- Présentation du projet de budget 2026
- vote

### 3. Allocution morale du Président

Le Président ouvre officiellement l'Assemblée Générale par un discours moral, dont les points essentiels sont les suivants :

### **3.1. Évolutions du cadre financier AEFE**

Le Président informe l'Assemblée des changements structurels décidés au niveau national par l'AEFE, concernant la prise en charge des pensions civiles des personnels détachés :

- Jusqu'à présent, la part patronale des pensions civiles était entièrement prise en charge par l'État français via l'AEFE.
- Ce cadre évoluera progressivement :
  - À compter du 1er juillet 2026 : prise en charge par l'établissement de 35 % de la charge,
  - À compter du 1er janvier 2027 : cette part atteindra 50 %, l'AEFE conservant les 50 % restants.

Le Président précise qu'il s'agit d'une réforme nationale, applicable à l'ensemble du réseau AEFE, et non d'une décision locale.

### **3.2. Situation financière du lycée**

Le Président souligne un message positif concernant la situation financière de l'établissement :

- Grâce à une gestion rigoureuse et à l'excédent budgétaire dégagé en 2024, le lycée dispose aujourd'hui d'une marge de manœuvre réelle.
- Cet excédent permet d'absorber une part significative de la nouvelle charge, sans augmentation immédiate et brutale des frais de scolarité.
- Une hausse forte des frais d'écolage n'est ni souhaitée ni nécessaire à ce stade.

### **3.3. Enjeu du recouvrement des frais de scolarité**

Le Président insiste sur le fait que cette capacité financière repose sur une condition essentielle :

le recouvrement intégral des frais de scolarité existants.

Il est rappelé que :

- Le recouvrement actuel n'est pas total,
- Un recouvrement complet permettrait de maintenir l'équilibre budgétaire sans hausse significative des frais.

Le Président appelle donc à la responsabilité collective des familles, le paiement régulier des frais constituant désormais un enjeu stratégique pour la stabilité financière du lycée.

### **3.4. Mesures de sauvegarde envisageables**

Dans un souci de transparence, le Président indique que :

- Si le recouvrement devait rester insuffisant, le Conseil de gestion pourrait être amené à proposer au vote une augmentation progressive et maîtrisée, de l'ordre de 5 % par an.

- Cette mesure ne serait ni automatique ni immédiate, et constituerait une solution de dernier recours, afin de préserver :
  - la qualité de l’enseignement,
  - la stabilité du personnel,
  - la pérennité de l’établissement.

### **3.5. Conclusion du Président**

Le Président conclut en soulignant :

- La nécessité d’une solidarité renforcée entre l’établissement et les familles,
- Le fait que la réforme AEFE n’est ni un choc ni une menace systémique, mais une évolution maîtrisable par anticipation,
- L’importance de l’engagement des parents, tant par leur présence dans les instances de gouvernance (notamment les AG, où le quorum est rarement atteint) que par le paiement des frais de scolarité.

Il rappelle enfin que la stratégie repose sur une combinaison de leviers cumulés :

- Lissage de la charge sur deux années,
- Maintien des personnels détachés en poste,
- Remplacements limités aux départs naturels, par des expatriés hors pensions civiles,
- Appui constant et historique de l’Ambassade.

Dans cette continuité, le Président indique que l’établissement sollicitera formellement auprès de l’AEFE un rééchelonnement de la dette existante, afin de dégager des marges financières tout en préservant la stabilité pédagogique et financière.

### **4. 1. Intervention du représentant de l’Ambassade (COCAC)**

Le Conseiller de Coopération et d’Action Culturelle (COCAC), représentant l’Ambassade, prend la parole.

Il :

- Présente ses vœux pour l’année 2026 aux familles, aux élèves et à l’ensemble de la communauté éducative,
- Souligne les renouvellements récents au sein de la direction (Proviseur et Directrice de l’école),
- Rappelle les défis à venir liés à la réforme budgétaire de l’AEFE, dans un contexte de contraintes financières en France.

Il confirme que :

- Cette réforme concertera l’ensemble des établissements du réseau, 600 établissements

- L'effort collectif devra être partagé entre la gestion, la direction, les personnels et les parents.

Il propose la constitution rapide d'un groupe de travail, incluant davantage de représentants de parents, afin d'élaborer des propositions innovantes et de nourrir les réflexions transmises à l'AEFE, notamment dans la perspective d'un rapport sénatorial attendu en avril 2026.

Il conclut en appelant à une concertation constructive, sereine et respectueuse, afin de tirer pleinement parti du potentiel de l'établissement.

#### **4.2. Intervention du proviseur**

Le proviseur a présenté aux parents les grandes orientations retenues pour l'élaboration du budget 2026-2027, fondées sur une rigueur budgétaire responsable visant à garantir la pérennité financière de l'établissement sans compromettre la qualité des enseignements.

Dans un contexte financier exigeant, la priorité reste la stabilité pédagogique, la continuité des apprentissages et le maintien d'un cadre de travail sérieux et sécurisé pour les élèves.

Deux axes principaux ont été détaillés :

##### **1. Organisation pédagogique et ressources humaines**

Afin de s'adapter à la baisse des effectifs, des regroupements de classes seront mis en place à la rentrée prochaine :

- les deux classes actuelles de 6e seront regroupées en une seule classe de 5e ;
  - les deux classes actuelles de 5e formeront une seule classe de 4e.
- Ces ajustements, bien que sensibles, sont jugés nécessaires pour préserver l'équilibre financier tout en maintenant des conditions d'enseignement satisfaisantes.

##### **2. Frais de scolarité et recouvrement des impayés**

Le proviseur a souligné que les impayés constituent la principale source

D'instabilité financière. La dette cumulée des familles à son arrivée était de plus de 80 millions à 23,3 millions de FCFA, dont une part importante correspond à des familles ayant quitté l'établissement, rendant le recouvrement difficile.

Enfin, un appel fort à la responsabilité collective a été lancé : le paiement régulier des frais de scolarité est un acte de solidarité essentiel pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement et la qualité du service éducatif.

L'objectif partagé reste de construire un établissement financièrement sain, pédagogiquement ambitieux et durable, au service des élèves.

#### Intervention d'un parent et réponse du proviseur

Un parent d'élève a interrogé la direction pour en savoir plus sur la nécessité de la suppression de certaines classes l'année avenir.

En réponse, le proviseur a précisé que ces suppressions sont liées à des effectifs très réduits, qui ne permettent plus de maintenir plusieurs divisions d'un même niveau dans des conditions économiquement viables. À titre d'exemple, il a indiqué que le niveau 5e compte actuellement deux classes dont les effectifs cumulés sont inférieurs à 28 élèves : 12 élèves en 5e A et 13 élèves en 5e B.

Dans ce contexte, le regroupement des classes apparaît comme une mesure nécessaire et responsable afin d'optimiser les ressources de l'établissement tout en garantissant des conditions d'enseignement satisfaisantes.

### **5. Présentation de la synthèse provisoire des états financiers 2024 – Cabinet KPMG**

Le cabinet KPMG, auditeur des comptes du lycée depuis 2023, présente la synthèse provisoire des états financiers 2024, dans l'attente du rapport définitif.

#### **5.1. Elements clés d'activité**

- Effectif élèves : 459 en 2024 (454 en 2023)
- Personnel enseignant : 65 en 2024 (52 en 2023)
- Taux de réussite au baccalauréat : 100 %

#### **5.2. Compte de résultat**

- Chiffre d'affaires :  
1 542 000 000 FCFA en 2024 (+7 % par rapport à 2023)
- Subventions :  
76 000 000 FCFA (en baisse par rapport à 2023)
- Produits liés à la reprise sur créances :  
187 208 749 FCFA, suite à une revue approfondie des créances antérieures
- Résultat net :  
352 millions de FCFA bénéficiaires

#### **5.3. Situation bilancielle**

- Total bilan :  
1 359 millions de FCFA au 31/12/2024 (+95 %)
- Principales évolutions :
  - Rachat de dette,
  - Construction d'un bâtiment de trois classes,
  - Identification de créances douteuses (415 millions FCFA),
  - Revalorisation des stocks documentaires suite à inventaire physique.

## **5.4. Conclusion**

Le président du Comité de gestion prend acte d'une situation financière globalement saine, tout en rappelant que ces données demeurent provisoires, dans l'attente du rapport définitif de KPMG.

Aucune décision relative aux frais de scolarité ne sera prise avant l'examen de ce rapport

## **5.5. Présentation du budget et décision relative à la révision budgétaire**

Le Président rappelle que, compte tenu du caractère provisoire des états financiers 2024, tels que présentés par le cabinet KPMG, et dans l'attente de la remise du rapport financier définitif, une révision budgétaire apparaît nécessaire Il précise que les parents présents sont invités à se prononcer

- De présenter le budget établi sur la base du cadre antérieur, c'est-à-dire sans tenir compte, à ce stade, des effets de la réforme AEFE, À l'issue des échanges, et à l'unanimité des parents présents, il a été proposé et décidé de ne pas soumettre le budget au vote lors de la présente Assemblée Générale.
- Les parents ont convenu d'attendre la finalisation du rapport financier définitif 2024 du cabinet KPMG ainsi que la tenue d'une Assemblée Générale dédiée, au cours de laquelle le budget pourra être présenté de manière consolidée et soumis au vote, en intégrant les impacts de la réforme AEFE.
- Il est précisé que la date de cette Assemblée Générale Extraordinaire sera communiquée ultérieurement aux membres, dans les meilleurs délais.

Aucune décision définitive relative au budget ou aux frais de scolarité ne sera prise avant la tenue de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

## **6. Présentation de l'impact financier de la réforme AEFE – RAF**

Le Responsable Administratif et Financier (RAF) présente une analyse théorique et provisoire de l'impact de la réforme AEFE sur les cotisations patronales.

### **6.1. Contexte réglementaire**

- 35 % à compter de juillet 2026,
- 50 % à compter de janvier 2027.

### **6.2. Résultats de l'analyse**

- Surcoût total estimé pour la période juillet 2026 – juin 2027 : 122 588,91 €
- Effectif de référence : 440 élèves
- Impact moyen par élève : 278,61 €, soit environ 182 756 FCFA par élève.

Cette analyse vise à éclairer les réflexions futures et à objectiver les enjeux financiers liés à la réforme et précise que cette analyse est provisoire et n'a pas tenue en compte le personnel de direction.

## **Conclusion de l'Assemblée Générale**

En conclusion, le président a rappelé que les travaux engagés lors de cette Assemblée Générale s'inscrivent dans une démarche d'anticipation, de transparence et de responsabilité collective, face aux évolutions structurelles à venir du cadre financier de l'AEFE.

Il est expressément précisé que l'objectif de l'établissement et du Comité de gestion n'est pas d'augmenter immédiatement les frais de scolarité. La priorité demeure l'analyse approfondie de la situation financière réelle de l'établissement, sur la base du rapport définitif des auditeurs du cabinet KPMG, attendu prochainement.

Ce rapport permettra :

- D'apprecier de manière consolidée et fiable la situation financière du lycée ;
- D'identifier, le cas échéant, des leviers d'optimisation et de réduction de certaines charges budgétaires ;
- D'évaluer avec précision l'impact réel de la réforme AEFE sur les équilibres financiers de l'établissement.

Toute décision relative au budget 2026-2027 et aux frais de scolarité ne pourra être envisagée qu'après cette analyse définitive, et fera l'objet d'une concertation dédiée avec les parents, dans le cadre d'une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

L'Assemblée réaffirme ainsi sa volonté commune de préserver la qualité de l'enseignement, la stabilité pédagogique et la pérennité financière de l'établissement, en privilégiant des solutions mesurées, progressives et collectivement partagées.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

Vous trouverez en pièce jointe le discours du proviseur

- DISCOURS DU PRESIDENT
- INTERVENTION DU COCAC
- INTERVENTION DU PROVISEUR
- INTERVENTION DE KPMG
- INTERVENTION DU RAF

Le président de L'APE



*S.M*  
P.D 15/01/2025



BP 134 MALABO  
GUINEE EQUATORIALE –  
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50  
[secretariat@lyceefrancaismalabo.org](mailto:secretariat@lyceefrancaismalabo.org)  
[www.lyceefrancaismalabo.org](http://www.lyceefrancaismalabo.org)

« Chers parents,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite aujourd’hui vous présenter, de manière claire et transparente, les évolutions importantes du cadre financier de notre établissement, consécutives aux récentes communications de l’AEFE, ainsi que les conséquences concrètes pour le Lycée Français et pour vous, parents d’élèves.

### **1. Un changement structurel décidé au niveau national**

Jusqu’à présent, notre établissement bénéficiait d’un cadre très protecteur :

L’État français, via l’AEFE, prenait intégralement en charge la part patronale des pensions civiles des personnels détachés.

Ce cadre va évoluer progressivement :

À partir du 1er juillet 2026, le lycée devra commencer à contribuer à hauteur de 35 % de cette charge,  
À partir du 1er janvier 2027, cette contribution atteindra 50 %, l’AEFE assumant les 50 % restants.

Il s’agit d’une réforme nationale, qui concerne l’ensemble du réseau, et non d’une décision locale.

### **2. Une bonne nouvelle : la situation financière du lycée**

Je tiens cependant à vous apporter un message résolument positif.

Grâce à une gestion rigoureuse et à l’excédent budgétaire dégagé en 2024, le lycée dispose aujourd’hui d’une marge de manœuvre réelle.

Cet excédent nous permet d’absorber une partie significative de cette nouvelle charge, sans recourir immédiatement à une augmentation importante des frais de scolarité.

Très clairement : une hausse forte et brutale des frais d’écolage n’est ni souhaitée, ni nécessaire à ce stade.

### **3. Le levier clé : le recouvrement des frais de scolarités**

Toutefois, cette capacité repose sur une condition essentielle :

Le recouvrement complet des frais de scolarité existants.

Aujourd’hui, ce recouvrement n’est pas total.

Or, si les frais actuellement votés étaient intégralement perçus, l’équilibre budgétaire pourrait être maintenu sans augmentation significative.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre sens des responsabilités collectives :

le paiement régulier des frais de scolarité est désormais un enjeu stratégique pour la stabilité du lycée ; il conditionne directement notre capacité à limiter l’impact de cette réforme sur les familles.

#### **4. Une mesure de sauvegarde, si nécessaire**

Dans un souci de transparence, je me dois également d’être clair avec vous.

Si, malgré tous nos efforts, le recouvrement ne devait pas être total,

le Conseil de gestion pourrait être conduit à vous proposer, au vote, une augmentation progressive et maîtrisée, de l’ordre de 5 % par an

Cette mesure ne serait ni automatique, ni immédiate, mais constituerait une solution de dernier recours, visant uniquement à préserver :

la qualité de l’enseignement,

la stabilité du personnel,

et la pérennité de notre établissement.

#### **5. Conclusion**

Nous entrons dans une période où la solidarité entre l’établissement et les familles devient essentielle.

La bonne gestion du lycée nous permet aujourd’hui d’aborder cette réforme sans précipitation, mais elle exige un engagement collectif.

J’aimerai vous rassurer que notre rôle est d’anticiper et que l’impact est maîtrisable, et que la réforme AEFE n’est ni un choc ni une menace systémique pour l’établissement.

Notre priorité est de:

1) protéger les familles,

2) maintenir l’excellence pédagogique,

3) et anticiper les changements avec responsabilité et transparence.

On a la possibilité d’absorber la réforme des pensions civiles sans dégrader la qualité pédagogique, sans hausse brutale des frais, et on a tout les atouts de maîtrise de la situation mais cela nécessite une solidarité des parents efficace commençant par la simple bonne foi et volonté de participer activement au mode de fonctionnement de l’école donc le minimum c’est de faire acte de présences dans les différentes instances de gouvernance de cet établissement dont l’AG ou quasi jamais on arrive à atteindre le quorum et allant jusqu’au paiement des écolages ou nous rencontrons des sérieux problèmes de recouvrement.

**La solution n'est pas magique mais elle consiste en cette combinaison de micro leviers cumulés, chacun peu visible, mais ensemble très puissants.**

**Lisser la charge sur deux années pour diluter budgétairement**

**On ne touche pas aux détachés en poste.**

**On agit uniquement sur les départs naturels (fin de mission, retraite)**

**Remplacement :**

**Par expatrié hors pension civile**

**Sans oublier l'appui et le rôle dynamique historique de l'ambassade qui a tout le temps était à notre côté pour garantir la continuité de la pédagogie:**

**Dans la continuité de l'appui constant de la France et de l'AEFE au Lycée Français, notamment à travers l'accompagnement historique lié aux engagements financiers existants, l'Ambassade est naturellement associée aux réflexions visant à ajuster de manière progressive le rythme de ces engagements ; c'est dans ce cadre que nous solliciterons également, de manière formelle, le rééchelonnement de la dette existante auprès de l'AEFE, afin de dégager les marges nécessaires pour absorber sereinement les nouvelles charges issues de la réforme AEFE, tout en préservant la stabilité pédagogique et financière de l'établissement.**

**Je vous remercie de votre confiance et de votre soutien.**

**Bien cordialement,**

**Youssef**

**AG du Lycée Français le 12 janvier 2026**

**Discours de Georges GOYON, Chargé d'affaires a.i  
Ambassade de France en Guinée équatoriale**

**Cher Président, Chère Vice-présidente,**

**Chers et chères membres du comité de gestion ,**

**Monsieur le proviseur,**

**Madame la directrice,**

**Chers Parents,**

**Chers enseignants et personnels administratifs,**

Au nom de l'ambassade je vous souhaite à tous et toutes une excellente année ainsi qu'à vos familles et à nos chers enfants... je leur souhaite le succès qu'ils méritent qui sera le fruit de leurs efforts personnels, dans le contexte éducatif que nous leur offrons collectivement.

L'année passée a été riche en renouvellements, notamment avec l'arrivée du nouveau proviseur, Cher Larbi et de la Directrice de l'école, Chère Fougère, qui ont tout notre soutien et dans l'embellissement de l'école grâce aux très généreux donateurs

2026 nous offre quelques défis à relever. En effet l'AEFE, Agence pour l'enseignement français à l'étranger va amorcer une refonte assez drastique dans le contexte très serré d'économies budgétaires en France.

Cela aura des conséquences dès la rentrée prochaine sur l'ensemble des 600 établissements conventionnés ou en régie directe de l'AEFE, peut-être sur les effectifs de détachés voire les frais d'écolage. L'effort collectif à fournir est significatif pour l'équipe de gestion, la direction, les personnels. Nous souhaitons que vous, parents, continuiez à choisir la qualité et les perspectives internationales qu'offre ce lycée à vos enfants.

Aussi, pour passer cette réforme sans encombre, le comité de gestion précisera son approche et l'ambassade fera état auprès de l'AEFE des réflexions menées localement. Je suggère qu'un groupe de travail soit constitué dans les jours qui viennent pour prendre en considération les propositions innovantes et pour inclure davantage de représentants de parents à la conduite de cette réflexion.

En effet, un rapport sénatorial en France sera élaboré en avril 2026 avec des propositions opérationnelles qui reflèteront le potentiel et les contraintes des différents établissements dans le monde.

Je souhaite qu'en 2026 nous avancions ensemble dans l'écoute constructive et bien sûr la sérénité et le respect. Ainsi, chacun dans nos prérogatives, et ensemble, nous tirerons partie de tout le potentiel de cette magnifique école qui nous tient tant à cœur.

Je vous remercie



BP 134 MALABO  
GUINEE EQUATORIALE –  
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50  
[secretariat@lyceefrancaismalabo.org](mailto:secretariat@lyceefrancaismalabo.org)  
[www.lyceefrancaismalabo.org](http://www.lyceefrancaismalabo.org)

Chers parents,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaite partager avec vous, en toute transparence, les grandes orientations qui ont été retenues pour l'élaboration du budget 2026-2027 de notre établissement.

La ligne directrice est simple et assumée : une rigueur budgétaire responsable, sans jamais renoncer à la qualité des conditions d'apprentissage de nos élèves.

Cette rigueur doit nous permettre d'assurer la pérennité financière de l'établissement dans un contexte exigeant, tout en préservant l'essentiel : la stabilité pédagogique, la continuité des enseignements et un cadre de travail sérieux et sécurisé pour nos enfants.

Concrètement, cette politique se traduira notamment dans deux domaines.

D'abord, la gestion des ressources humaines et des volumes horaires d'enseignement.

Nous devons adapter notre organisation à la réalité des effectifs. Lorsque des classes de même niveau présentent des effectifs très faibles, il devient de notre responsabilité collective d'envisager des regroupements rationnels.

Ainsi, à la rentrée prochaine :

- les deux classes actuelles de 6e seront regroupées pour former une seule classe de 5e,
- de la même manière, les deux classes actuelles de 5e deviendront une seule classe de 4e.

Ces ajustements sont toujours délicats, j'en ai pleinement conscience, mais ils sont indispensables pour maintenir l'équilibre financier de l'établissement tout en garantissant des conditions d'enseignement satisfaisantes.

Le second point que je souhaite aborder avec vous est la question des frais de scolarité et de leur recouvrement.

C'est aujourd'hui, très clairement, la principale source d'instabilité financière de notre établissement.

À mon arrivée, la dette cumulée des familles dépassait 80 millions de francs CFA.

Grâce aux efforts engagés depuis, ce montant a été ramené à 23 322 040 francs CFA.

Cependant, sur cette somme, 16 602 439 francs CFA correspondent à des impayés de familles ayant quitté l'établissement sans poursuivre leur scolarité dans le système français, ce qui rend leur recouvrement particulièrement complexe, voire incertain.

Ces chiffres montrent les progrès réalisés, mais aussi la fragilité persistante de notre modèle économique.

C'est pourquoi je lance aujourd'hui un appel clair à la responsabilité collective.

Le paiement régulier des frais de scolarité n'est pas seulement une obligation individuelle : c'est un acte de solidarité envers l'ensemble de la communauté scolaire, envers les élèves, les enseignants, les personnels, et in fine envers la qualité du service éducatif que nous voulons tous préserver.

Je compte sur vous pour relayer ce message autour de vous, avec pédagogie et esprit de responsabilité.

Notre objectif commun est simple : garantir un établissement financièrement sain, pédagogiquement ambitieux et durablement solide, au service de nos enfants.

Je vous remercie de votre attention, de votre confiance et de votre engagement aux côtés de l'établissement.

Larbi Nadji

Proviseur



BP 134 MALABO  
GUINEE EQUATORIALE –  
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50  
[secretariat@lyceefrancaismalabo.org](mailto:secretariat@lyceefrancaismalabo.org)  
[www.lyceefrancaismalabo.org](http://www.lyceefrancaismalabo.org)



## Présentation de la synthèse des états financiers 2024

### Intervention de KPMG (en attente du rapport définitif)

Dans le cadre des travaux du Comité de gestion, le cabinet KPMG est intervenu pour présenter la synthèse provisoire des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2024, dans l'attente de la remise du rapport définitif.

#### 1. Éléments clés d'activité

L'exercice 2024 se caractérise par une progression de l'activité pédagogique :

- Effectif élèves : 459 élèves en 2024 contre 454 en 2023, soit une légère augmentation.
- Personnel enseignant : 65 enseignants en 2024 contre 52 en 2023, traduisant un renforcement significatif des ressources pédagogiques.
- Taux de réussite au baccalauréat : 100 %, confirmant l'excellence des résultats académiques.

#### 2. Analyse financière – Compte de résultat

Au titre de l'exercice 2024 :

- Chiffre d'affaires :  
1 542 000 000 FCFA en 2024 contre 1 440 000 000 FCFA en 2023, soit une hausse de 7 %, principalement liée à l'augmentation des effectifs.
- Subventions (AEFE et État de Guinée équatoriale) :  
76 000 000 FCFA en 2024 contre 96 000 000 FCFA en 2023, en baisse par rapport à l'exercice précédent.
- Produits liés à la reprise sur créances :  
Une hausse exceptionnelle de 3 466 %, représentant 187 208 749 FCFA, consécutive à une revue approfondie des créances antérieures. Cette revue a conduit à l'émission de notes de régularisation adressées aux parents pour le recouvrement des montants dus.

- **Résultat net :**

Au 31 décembre 2024, le lycée dégage un résultat net bénéficiaire de 352 millions de FCFA.

Cette performance résulte principalement de la croissance du chiffre d'affaires et des produits exceptionnels liés à la reprise sur créances.

### 3. Situation financière – Bilan

Le total du bilan s'élève à 1 359 millions de FCFA au 31 décembre 2024, contre 697 millions de FCFA au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 663 millions de FCFA (+95 %).

Cette évolution significative s'explique notamment par :

- Le rachat de la dette en cours, passée de 36 millions à 224 millions de FCFA ;
- La construction d'un bâtiment de trois classes, pour un montant de 70 millions de FCFA ;
- La hausse des créances douteuses, atteignant 415 millions de FCFA, à la suite des travaux menés sur les exercices antérieurs afin d'identifier des créances non précédemment enregistrées ;
- Une variation exceptionnelle de +5 066 % des stocks de livres documentaires, consécutive à l'inventaire physique réalisé en 2024. Les biens du lycée n'ayant pas été intégralement inventoriés lors des exercices précédents, cette opération a entraîné une revalorisation importante de ce poste.

### 4. Conclusion et perspectives

Le Comité de gestion prend acte des éléments présentés par KPMG, qui mettent en évidence une situation financière globalement saine, marquée par une amélioration notable du résultat et du bilan. Ces données demeurent provisoires, dans l'attente de la transmission du rapport définitif de KPMG, qui permettra de confirmer les chiffres et d'émettre, le cas échéant, des recommandations complémentaires.

Toutefois, ces informations demeurent provisoires, dans l'attente de la transmission du rapport définitif de KPMG. Ce rapport permettra de confirmer les données financières, d'analyser plus finement la soutenabilité des équilibres budgétaires et d'évaluer, le cas échéant, la nécessité d'un ajustement des frais de scolarité.

Aucune décision en ce sens ne sera prise avant l'examen approfondi des conclusions finales du cabinet.



BP 134 MALABO  
GUINEE EQUATORIALE –  
00 240 333 09 29 12 / 00 240 222 19 82 50  
[secretariat@lyceefrancaismalabo.org](mailto:secretariat@lyceefrancaismalabo.org)  
[www.lyceefrancaismalabo.org](http://www.lyceefrancaismalabo.org)



## Résumé de l'intervention du RAF à l'Assemblée Générale

Le Responsable Administratif et Financier (RAF) a présenté une analyse théorique et provisoire de l'impact financier de la réforme AEFE relative à la prise en charge des cotisations patronales.

### Contexte réglementaire

Le RAF a rappelé que, dans le cadre de la réforme de l'AEFE :

- À compter de juillet 2026, les établissements conventionnés devront prendre en charge 35 % des cotisations patronales des personnels détachés.
- À partir de janvier 2027, cette prise en charge passera à 50 %.
- Cette réforme entraîne mécaniquement une augmentation significative des charges de personnel supportées par l'établissement, sans modification des effectifs.

### Méthodologie de l'analyse

L'analyse présentée repose sur :

- Les rémunérations brutes annuelles des personnels concernés,
- Un calcul de l'impact annuel par agent selon la formule suivante :  $(35\% \text{ mensuel} \times 6 \text{ mois}) + (50\% \text{ mensuel} \times 6 \text{ mois})$ ,
- Une projection sur la période juillet 2026 – décembre 2026 puis janvier 2027 – juin 2027.

Impact annuel par agent =  
 $(35\% \text{ mensuelle} \times 6 \text{ mois}) + (50\% \text{ mensuel} \times 6 \text{ mois})$

BASE DE CALCUL	35% ANNUEL	50% ANNUEL	35% MENSUEL	50% MENSUEL	6 mois 35%	6 mois 50%
32 783,43 €	11 474,20 €	16 391,72 €	956,18 €	1 365,98 €	5 737,10 €	8 195,86 €
28 734,71 €	10 057,15 €	14 367,36 €	838,10 €	1 197,28 €	5 028,57 €	7 183,68 €
29 184,56 €	10 214,60 €	14 592,28 €	851,22 €	1 216,02 €	5 107,30 €	7 296,14 €
29 184,56 €	10 214,60 €	14 592,28 €	851,22 €	1 216,02 €	5 107,30 €	7 296,14 €
35 873,38 €	12 555,68 €	17 936,69 €	1 046,31 €	1 494,72 €	6 277,84 €	8 968,35 €
44 905,24 €	15 716,83 €	22 452,62 €	309,74 €	1 871,05 €	7 858,42 €	11 226,31 €
42 905,24 €	15 016,83 €	21 452,62 €	251,40 €	1 787,72 €	7 508,42 €	10 726,31 €
44 873,38 €	15 705,68 €	22 436,69 €	308,81 €	1 869,72 €	7 852,84 €	11 218,35 €
288 444,50 €	100 955,58 €	144 222,25 €	412,96 €	12 018,52 €	50 477,79 €	72 111,13 €

IMPACT JUIL - DEC/26 ET JANVIER - JUIN 27	122 588,91 €
---	--------------

## Résultats financiers globaux

- Le surcoût total estimé lié à cette réforme pour la période considérée s'élève à : 122 588,91 €.
- Le surcoût total estimé lié à la mise en œuvre de la réforme pour la période considérée s'élève à 122 588,91 €.

Ce montant correspond à l'impact cumulé des nouvelles charges patronales supportées par l'établissement pour l'ensemble des personnels pris en compte dans l'analyse, à l'exclusion des trois personnels ayant intégré le personnel de direction, lesquels seront intégrés dans les calculs réel.

## Impact par élève

Afin de mieux mesurer les conséquences concrètes pour l'établissement, le RAF a présenté une répartition théorique du surcoût par élève :

- Effectif total pris en compte : 440 élèves
- Impact annuel moyen par élève : 278,61 €, soit environ 182 756 FCFA par élève.

La répartition par cycle (maternelle, élémentaire, collège, lycée) a été détaillée afin de montrer que le ratio par élève reste identique, tout en tenant compte des effectifs propres à chaque cycle.

**IMPACT THEORIQUE PAR ELEVES JUILLET - DECEMBRE 2026 ET JANVIER - JUIN 2026**

RATIO      278,61 €      ANNUELLE

CYCLE			EN EURO	EN FCFA	PAR ELEVE
Maternelle	82	278,61	22 846	14986007	182756
Elementaire	161	278,61	44 856	29423745	182756
collège	122	278,61	33 990	22296254	182756
Lycée	75	278,61	20 896	13706713	182756
<b>TOTAL</b>	<b>440</b>		<b>122 588</b>	<b>80412719</b>	

**Conclusion et enjeux**

Le président a conclu en soulignant que :

- Cette réforme constitue une contrainte financière structurelle nouvelle pour les établissements conventionnés.
- Elle impose une anticipation budgétaire rigoureuse et une réflexion collective

Cette analyse théorique vise à éclairer l'Assemblée Générale, à objectiver les impacts financiers de la réforme AEFE, et à fournir une base de réflexion pour les décisions futures.